Compte-rendu syndical du SNASUB-FSU
de la Commission administrative paritaire nationale

des bibliothécaires assistants spécialisés
du 23 janvier 2014

Les élus ont présenté une motion intersyndicale (CGT et SNASUB-FSU), en réaction à la pétition lancée par Bibliothèque sans frontières « *Ouvrons + les bibliothèques* », « Ouvrir mieux » avant d'ouvrir plus (Cf. Motion intersyndicale). Des évaluations et bilans ont été demandés sur les extensions d'horaires.
Pour signer la pétition, cliquez sur le lien : http://ouvronsmieuxlesbibs.wesign.it/fr

L'ordre du jour de cette CAPN était essentiellement consacré à l'examen des propositions d'attribution de réduction d'ancienneté au titre de l'année 2013.
C'est la 1ère année d'application, par le MESR, du nouveau dispositif d'entretien professionnel annuel instauré par le Décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat modifié par le décret 2011-2041 du 29 décembre 2011.

De fait, l'Administration a rappelé que, cette année, le calcul des réductions d'ancienneté était fait sur la base des effectifs du corps et non sur celle du nombre d'agents ayant eu un entretien professionnel. Le nombre d'agents pouvant bénéficier de réduction d'ancienneté est de 1535. 1483 agents ont eu un entretien professionnel (soit 96,6 %), 52 agents n'ont pas eu d'entretien (3,4 %). 943 agents peuvent bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'un mois ou de deux, soit 63,59 %.
Pour pouvoir bénéficier d'une réduction d'ancienneté, il faut avoir eu un entretien professionnel en 2013 et que celui-ci soit remonté au Ministère avant la CAPN.
L'application de l'ancien dispositif d'entretien professionnel par l'administration a permis d'attribuer 3 mois sur 3 ans à 71 % des agents. Les représentants des personnels ont donc travaillé à rééquilibrer les réductions d'ancienneté entre les agents qui avaient 4 ou 5 mois sur 3 ans et celles et ceux qui n'avait rien. Ce qui a abouti à une proposition de modification pour 106 collègues. Autre point de contestation, les refus d'attribution non justifiés : de nombreux agents avec de très bons dossiers et des entretiens professionnels tout à fait probants ont un NON de leur établissement pour l'attribution des réductions d'ancienneté. Ces disparités sont particulièrement flagrantes à la BNF et totalement incompréhensibles. La grande opacité des critères d'attribution a été vivement dénoncée.
En ce qui concerne le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, bon nombre d'établissements montrent une volonté de répartir équitablement et « de faire tourner » l'attribution des réductions d'ancienneté mais il y a toutefois quelques mauvais élèves.
Mauvais élèves également les établissements qui ne proposent aucune réduction d'ancienneté aux agents qui ont muté alors qu'ils exerçaient et ont été évalués dans l'établissement. Quel signal donne-t-on à ces collègues dans un contexte de soi-disant valorisation de la mobilité ? Double peine pour eux : pas de réduction d'ancienneté dans leur ancien établissement et, sans doute, pas non plus dans leur nouveau poste puis qu'il faut du temps pour « faire ses preuves ».
Nos propositions de rééquilibrage n'ont été que partiellement prises en compte. Cette fin de non-recevoir de l'administration a été sanctionné par un vote CONTRE unanime des commissaires paritaires SNASUB-FSU (5) et CGT (1) sur le tableau national des réductions d'ancienneté 2013, après un débat explicatif sur les attentes de clarification des critères de l'administration et de justifications des non- attributions des mois de réduction.

Les questions diverses ont abordé les points suivants : dispositif Sauvadet et calendrier des élections en 2014

Les résultats du concours réservé Sauvadet pour les BAS n'est vraiment pas satisfaisant : 15 personnes l'ont présenté au final, 8 ont été reçues et 7 ont été recalées. Quel va être le sort de ces personnes recalées ? Dans certains établissements, comme à Paris 7 par exemple, le sort des "recalés Sauvadet" n'est pas enviable, puisque leurs contrats ne seront vraisemblablement pas renouvelés. Ces collègues, qui ont eu le courage de passer un concours, se retrouvent dans une situation plus difficile et plus précaire après qu'avant... On voit bien là un parcours du combattant créé contre l'embauche de fonctionnaires. Une usine à gaz pour remplir à peine un briquet !!

Le calendrier des élections professionnelles de Décembre 2014 qui va être très complexe puisque les CAPN Bibliothèques, les CT et CHSCT d'établissements du MESR, le CTMESR doivent être renouvelés intégralement entre le 27 Novembre et le 04 Décembre 2014.

CAP des bibliothécaires assistants spécialisés du 23 janvier 2014

MOTION

Suite à la récente pétition surmédiatisée intitulée « Ouvrons plus », réclamant l'ouverture non-stop de toutes les bibliothèques de France et de Navarre, qui a suscité l'émoi dans le monde des bibliothèques, les représentants-e-s des personnels à la CAP des bibliothécaires assistants spécialisés réunis le 23 janvier 2014 s'associent pleinement à la contre-pétition « Ouvrir mieux » qui rappelle, s'il en était besoin, qu' « avant d'ouvrir le dimanche ou le soir [voire la nuit !] , les bibliothèques devraient déjà pouvoir fonctionner normalement en semaine. »

En effet, si nous pouvons souscrire à l'idée d'ouvrir plus, nous réfutons une approche essentiellement quantitative, sans souci de la qualité des services proposés et des besoins réels des usagers.

Est-ce qu'un local chauffé et éclairé, donnant accès à des moyens informatiques et à des collections uniquement en libre accès, gardé par quelques vigiles et des moniteurs étudiants, est encore une bibliothèque ? Les représentants des personnels répondent par la négative, et s'opposeront toujours à cette conception simpliste de nos métiers et de notre réalité professionnelle.

Dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, tant pour les établissements du MESR que pour ceux de la Culture, nous ne voyons pas comment nous pourrions envisager une telle augmentation des horaires d'ouverture de nos bibliothèques. D'autant plus que dans la décennie à venir, notre filière va voir partir à la retraite plus de 30% de ses effectifs à l'horizon 2020 sans garanti ; du fait de l'application drastique de la MAP, qu'ils soient intégralement remplacés.

La réponse que nous attendons de nos tutelles à cette « singulière » pétition doit être le rétablissement de bonnes conditions sociales dans nos bibliothèques : arrêt du gel du point d'indice, remplacement intégrale de tous les départs, augmentation des budgets documentaires, etc.